

SOFRAGI

Société Française de Gestion et d'Investissement

Société d'investissement à capital fixe (SICAF)

Ordonnance du 30 janvier 2009

Capital : 3.100.000 euros

37, avenue des Champs Élysées - 75008 PARIS

784 337 487 RCS PARIS

Descriptif du programme de rachat d'actions

Paris, le 7 juillet 2014

Le présent descriptif est établi en application de l'article 241-2 I du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Date de l'assemblée générale ayant autorisé le programme de rachat

18 juin 2014

Répartition par objectifs des titres de capital détenus par l'émetteur au 7 juillet 2014

SOFRAGI ne détient aucune action propre au 7 juillet 2014.

Objectifs poursuivis par SOFRAGI

L'assemblée générale des actionnaires de SOFRAGI réunie le 18 juin 2014 a, dans sa cinquième résolution, autorisé le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à opérer sur les actions de la Société exclusivement en vue de l'animation du marché du titre, dans le cadre d'une pratique de marché admise par l'Autorité des marchés financiers, à savoir la mise en œuvre d'un contrat de liquidité.

Sur le fondement de cette délégation, le Conseil d'administration de SOFRAGI, réuni le 24 juin 2014 a décidé la mise en œuvre dudit programme de rachat d'action.

Part maximale du capital, nombre maximal, caractéristiques des titres que SOFRAGI se propose d'acquérir et prix maximum d'achat

La part maximale de capital potentiellement concernée par le programme de rachat est de 10% du capital, soit 10.000 actions au 7 juillet 2014.

Le prix unitaire maximum de rachat a été fixé à 80 % de la valeur liquidative publiée chaque jour de bourse sur le site internet de la société : www.sofragi.fr : pour chaque jour de bourse donné, la valeur liquidative à prendre compte sera celle publiée sur ledit site internet à l'ouverture de la séance de bourse dudit jour. En tout état de cause, ce prix ne saurait dépasser la limite de 2.000 euros.

Le montant maximum global autorisé pour la réalisation du programme de rachat d'action a été fixé initialement à 3.000.000 euros.

Les titres visés par le présent descriptif sont les actions SOFRAGI cotées au compartiment C du marché NYSE Euronext Paris – Code ISIN FR0000030140.

Durée du programme

L'autorisation conférée par l'assemblée générale des actionnaires le 18 juin 2014 a été consentie pour une période de dix-huit mois à compter de cette assemblée, soit jusqu'au 17 décembre 2015.